

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint-Manvieu-Norrey, en séance publique, sous la présidence de Léonie ANGOT-HASTAIN, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Léonie ANGOT-HASTAIN, Fabrice DEROO, Anaïs RICHARD, Yohann BEAUFILS, Alexandra TANASKOSKI, Joël GASTON, Julien DERENEMESNIL, Frédéric GILLES, Céline LALLOUETTE, Etienne DELAVAQUERIE, Anne-Claire DECLOMESNIL, Christophe ANTONIO, Florence PATRY-GOHIN, Laurence LEFORESTIER-VALENDOFF, Nathalie FREMOND, Bastien CHEVAUCHER, Nathalie LAIRY.
Formant la majorité des membres en exercice.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : **Anne-Laure ALIX** à Alexandra TANASKOSKI, **François LIBEAU** à Bastien CHEVAUCHER.

ABSENTS EXCUSES : -

Frédéric GILLES a été désigné, à la majorité des suffrages, pour remplir les fonctions de Secrétaire, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10/35^{ème})
4. Informations et questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, du 8 avril 2026, est approuvé à l'unanimité.

2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE *(Conformément aux délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal – Délibération n°2026-017 du 22/03/2026)*

Date	N° ordre	Titre	Organisme	Montant HT	Montant TTC
30/04/2026	2026/014	Règlement facture – impression BACOUETTE n°11	CAEN REPRO	1 284,00€	1 412,40€
30/04/2026	2026/015	Règlement de l'échéance du contrat entretien matériel thermique -bâtiments communaux – période du 01/02/2026 au 31/07/2026	VIRIA	4 115,69€	4 938,83€
30/04/2026	2026/016	Signature devis – renouvellement d'un poteau incendie – impasse Joseph Blouet	SAUR	3 684,33€	4 421,20€
30/04/2026	2026/017	Signature devis – renouvellement d'un poteau incendie – Grande Rue	SAUR	3 424,96€	4 109,95€
30/04/2026	2026/018	Règlement de la régularisation assurance du personnel	CIGAC		8 780,37€
30/04/2026	2026/019	Signature devis – mise en place éclairage LED – église St Manvieu	LEP ELEC	1 440,88€	1 729,06€
30/04/2026	2026/020	Signature devis – mise en conformité du système de désenfumage de la salle La Londe	EUROFEU	464,40€	557 ,28€
30/4/2026	2026/021	Acceptation remboursement partiel facture d'eau Salle la Londe	SAUR		3 029,38€
30/04/2026	2026/022	Acceptation remboursement chèques cadeaux destinés aux agents communaux	PLUXEE		3 150,00€
30/04/2026	2026/023	Règlement facture - Acquisition séparateur urinoir – toilette garderie école maternelle	MANUTAN	262,00€	328,03€
30/04/2026	2026/024	Signature devis – 30 livres d'or destinés aux mariés	BERGER LEVRAULT	575,50€	690,60€
30/04/2026	2026/025	Signature devis – réparation toiture restaurant scolaire école élémentaire	SASU NORBELY	250,00€	300,00€
18/05/2026	2026/026	Signature devis – renouvellement d'un poteau incendie – rue Bouliasse	SAUR	3 047,24€	3 656,69€
19/05/2026	2026/027	Signature devis – remplacement alarme incendie de type 4 et ajout d'un déclencheur manuel – salle Espace Rencontre	LEP ELEC	1 106,27€	1 327,52€
19/05/2026	2026/028	Signature devis – remplacement de l'éclairage de sécurité de la salle la Londe	LEP ELEC	2 076,06€	2 491,27€
20/05/2026	2026/029	Signature devis – acquisitions panneaux interdiction aux chiens stade et interdiction campings car parking école maternelle	SMP	294,65€	353,58€

22/05/2026	2026/030	Signature devis – fauteuil de bureau accueil	LYRECO	205,59€	246,71€
------------	----------	---	--------	---------	---------

3 – DELIBERATION N°2026-034 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (10/35^{ème})

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant, pour permettre un avancement de grade :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 10 h / 35

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires (10 / 35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2026 afin d'assurer les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER**, un emploi permanent relevant de la filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (10 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} juillet 2026, afin d'assurer les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- **DE PRÉCISER** que ce poste bénéficiera :
 - Du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) instauré par l'assemblée délibérante le 3 avril 2025.
 - Le cas échéant, de la rémunération, des heures complémentaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **DE SUPPRIMER**, après avis du Comité Social Territorial (CST), un emploi permanent relevant de la filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires (10/35^{ème}),
- **D'AUTORISER**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4 - Informations et questions diverses

Informations diverses

a) SYVEDAC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Fabrice DEROO a été élu Vice-Président du SYVEDAC (SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) en charge des travaux.

À la suite de cette information, des échanges ont eu lieu concernant les modalités de collecte des déchets ainsi que sur les nouvelles modalités d'accès à la déchetterie.

b) Information sur la rue de Bouliesse

Un point est effectué par Monsieur Fabrice DEROO concernant les travaux ayant débuté dans le bas de la rue de Bouliesse.

De même, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que le déclassement de la rue de Bouliesse actuellement route départementale, en voie intracommunautaire est en cours d'instruction. À la suite de ce déclassement, une circulation à sens unique pourra être étudiée.

c) Relevage des tombes

Monsieur Julien DERENEMESNIL précise que le relevage des tombes sera réalisé par phases, compte tenu du coût engendré par cette opération.

d) Lancement d'un groupe de réflexion sur le cadre de vie

Il est proposé aux conseillers municipaux de participer à un groupe de travail piloté par Monsieur Étienne DELAVAQUERIE, ayant pour objectif de travailler sur les orientations futures du cadre de vie de la commune.

e) Décorations de Noël

Monsieur Christophe ANTONIO présente au conseil municipal les nouvelles décorations de Noël qui seront mises en place sur le territoire communal pour les fêtes de fin d'année.

f) Retour sur les échanges avec la CAF

Monsieur Yohann BEAUFILS fait un retour des échanges qu'il a eus avec la CAF et sur les financements qui peuvent être obtenus dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'installation du Relais Petite Enfance (RPE) au tiers-lieu. Les crédits sont fléchés par la CAF.

Monsieur Bastien CHEVAUCHER précise que les financements de la CAF se basent sur les taux d'occupation. Ainsi, plus la structure est occupée, plus elle sera financée. De même, il précise que si le recrutement d'un animateur était envisagé, il serait opportun qu'il intervienne sur plusieurs structures, puisque que la CAF ne finance jamais à 100 %.

g) Projet de regroupement scolaire

Certains ajustements des plans du projet de la nouvelle école sont actuellement à l'étude, notamment à la suite des consultations menées auprès des enseignants et des agents.

Au cours des échanges, il est souligné que ces ajustements devront également prendre en compte les besoins fonctionnels des élèves et des enseignants, ainsi que l'intégration du projet dans son environnement et la maîtrise de son coût. Il est également évoqué la nécessité de concevoir un bâtiment adapté aux épisodes de fortes chaleurs, en s'interrogeant notamment sur les performances thermiques des futurs bâtiments et sur l'opportunité de prévoir, le cas échéant, un système de climatisation. Il est précisé qu'un travail est en cours avec l'architecte sur ces différents aspects.

h) Entretien des terrains communaux

Madame le Maire a sollicité les agriculteurs de la commune pour l'entretien de deux terrains communaux. Deux agriculteurs ont fait acte de candidature. Un tirage au sort a été effectué au sein du conseil municipal pour désigner l'agriculteur chargé de l'entretien ces deux terrains. Il s'agit de Monsieur Marc VANDECANDELAERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance,
Frédéric GILLES



Le Maire,
Léonie ANGOT-HASTAIN

